**AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL**

Dossier d’autorisation  
d’un changeur manuel

Personne morale

**Le formulaire et les documents complémentaires, dûment remplis et signés, sont à adresser sous format électronique à l’ACPR en les déposant sur le portail accessible par les pages Autoriser du site internet de l’ACPR :**

[**https://acpr.banque-france.fr/autoriser/portail-autorisations**](https://acpr.banque-france.fr/autoriser/portail-autorisations)

# Désignation de l’entreprise pour laquelle l’autorisation est requise

|  |  |
| --- | --- |
| Dénomination sociale |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Nom commercial |  |

# Personne qui assure la responsabilité du dossier

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom/Prénom |  | Titre/fonction |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| N° de tél. |  | E-mail |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Date |  | Signature |  |

**AVERTISSEMENT**

En application de l’article L.524-3 du code monétaire et financier, les personnes physiques ou morales, autres que les établissements de crédit et les institutions et services mentionnés à l’article L.518-1 du même code, qui effectuent à titre de profession habituelle des opérations de change manuel, exercent la profession de changeur manuel et doivent obtenir une autorisation préalable d’exercice délivrée par l’Autorité de contrôle prudentiel (ACP). La demande d’autorisation doit être formulée conformément au dossier établi par l’ACP et publié au Bulletin Officiel du Cecei et de la Commission Bancaire.

Toutefois, les personnes qui exercent l’activité de change manuel à titre occasionnel ou pour des montants limités, dans les conditions définies par l’article D.524-1 du code monétaire et financier, sont exemptées de demande d’autorisation d’exercice.

Pour obtenir une autorisation d’exercice de l’activité de change manuel, l’entreprise demandeuse doit satisfaire aux obligations suivantes :

* être inscrite au registre du commerce et des sociétés
* justifier d’un capital libéré ou d’une caution d’un établissement de crédit ou d’une entreprise d’assurances habilité à exercer sur le territoire français d’un montant au moins égal à 38 000 euros
* avoir des dirigeants et des bénéficiaires effectifs, tels que définis par l’article D.524-2.I[[1]](#footnote-2), possédant l’honorabilité et la compétence nécessaires conformément aux prescriptions de l’article D.524-2- II du code monétaire et financier et de l’article 2 de l’arrêté du 10 septembre 2009 relatif à l’activité de changeur manuel.

Pour apprécier l’honorabilité des dirigeants et des bénéficiaires effectifs, l’Autorité de contrôle prudentiel se fonde, outre les interdictions d’exercice prévues à l’article L.500-1 du code monétaire et financier, sur l’ensemble des informations communiquées par l’entreprise dans le présent dossier ainsi que sur les informations dont il dispose au titre des échanges d’informations entre autorités mentionnées à l’article L.631-1 du même code.

S’agissant de la compétence, les dirigeants et les bénéficiaires effectifs doivent, soit avoir préalablement exercé une activité de change manuel chez un changeur manuel pendant au moins 6 mois, soit disposer, dans les domaines de la comptabilité ou des activités bancaires ou d’autres activités financières, d’une expérience d’au moins 6 mois ou d’une formation qualifiante.

Le collège de l’Autorité de contrôle prudentiel notifie sa décision au requérant dans un délai de 3 mois à compter de la date de réception de la demande. Lorsque le collège de l’ACP demande au requérant des éléments d’information complémentaires, le délai qui lui est imparti pour notifier sa décision est suspendu jusqu’à réception de ces éléments complémentaires.

**Documents à joindre impérativement au dossier d’autorisation**

|  |
| --- |
| * un extrait Kbis datant de moins de 3 mois, si la société est constituée * une copie des statuts ou, si la société est en cours de constitution, du projet des statuts * si vous avez coché la case « Capital » dans le § 1.2, un imprimé fiscal 2050 ou, si la société n’a pas encore effectué d’exercice fiscal ou si elle est en cours de constitution, une attestation du dépôt des fonds provenant de la libération d’au moins 38 000 euros du capital auprès de la Caisse des dépôts et consignations, d’un notaire ou d’un établissement de crédit * si vous avez coché la case « Caution » dans le § 1.2, une attestation de caution d’un établissement de crédit ou d’une entreprise d’assurances habilité à exercer sur le territoire français |

|  |
| --- |
| **Chacun des bénéficiaires effectifs doit fournir :** |

|  |
| --- |
| * la photocopie d’une pièce d’identité * un curriculum vitae actualisé indiquant sa formation et son expérience professionnelle * un extrait de casier judiciaire B3 pour les personnes résidant en France depuis plus de trois ans ou, pour les personnes résidant en France depuis moins de trois ans, une attestation tenant lieu d’extrait de casier judiciaire émanant de l’autorité compétente du pays où le déclarant résidait précédemment |

**Le(s) dirigeant(s) doi(ven)t fournir :**

|  |
| --- |
| * la photocopie d’une pièce d’identité * un curriculum vitae actualisé indiquant sa formation et son expérience professionnelle * un extrait de casier judiciaire B3 pour les personnes résidant en France depuis plus de trois ans ou, pour les personnes résidant en France depuis moins de trois ans, une attestation tenant lieu d’extrait de casier judiciaire émanant de l’autorité compétente du pays où le déclarant résidait précédemment * une copie du document de nomination |

1. Identité de l’entreprise

1.1. Présentation de l’entreprise

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Société constituée[[2]](#footnote-3) |  | Date de création |  |

ou

|  |  |
| --- | --- |
| Société en cours de constitution |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Dénomination sociale |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Nom commercial |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Forme juridique |  |

|  |  |
| --- | --- |
| N° Siren |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Adresse du siège social |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Adresse du lieu principal d’exploitation  (si elle est différente de celle du siège social) |  |

L’entreprise a-t-elle des lieux d’exploitation secondaires :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Oui |  | Non |  |

Si oui, veuillez remplir l’annexe 2

1.2. Informations relatives au capital social ou à la caution

∎Montant du capital ou de la caution

Veuillez cocher la case correspondant à la situation de votre entreprise :

|  |  |
| --- | --- |
| Capital |  |
| Caution |  |

Si vous avez coché la case Capital, veuillez apporter les précisions suivantes :

|  |  |
| --- | --- |
| Montant du capital social |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Montant du capital libéré |  |

Si vous avez coché la case Caution, veuillez apporter les précisions suivantes :

|  |  |
| --- | --- |
| Organisme ayant délivré la caution |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Montant de la caution |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Échéance de la caution |  |

∎Répartition actuelle du capital social

Le tableau ci-dessous doit faire apparaître tous les bénéficiaires effectifs

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Dénomination sociale  et pour les entreprises françaises  le n°Siren  Nom, prénom, date et lieu de naissance pour  les personnes physiques | Répartition | | État d’origine  ou nationalité |
| Répartition en % du capital, limitée aux détenteurs d’au moins 25% du capital  *(la virgule est séparateur de décimales)* | Répartition en % des droits de vote,  s'ils sont différents des précédents *(la virgule est séparateur de décimales)* |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

1. Renseignements à fournir par les bénéficiaires effectifs [[3]](#footnote-4)

**2.1. Identité du bénéficiaire effectif**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom |  |
| Prénoms |  |
| Date et lieu de naissance |  |
| Nationalité |  |
| Nom et prénoms des parents[[4]](#footnote-5) |  |
| Adresse personnelle |  |

**2.2. Questionnaire à remplir**

1. Confirmez que votre patrimoine, net des dettes et des engagements souscrits éventuels, présente une valeur positive. Si tel n’est pas le cas, précisez l’ensemble des éléments composant la situation patrimoniale.

2. Avez-vous, au cours des dix dernières années, fait l’objet d’une condamnation pénale, d’une sanction administrative ou disciplinaire d’une autorité professionnelle ou d’une mesure de suspension ou d’exclusion d’une organisation professionnelle en France ou à l’étranger ou d’une sanction prononcée par un organe central (au sens des articles L.511-30 à L.511-32 du code monétaire et financier) ? Une telle procédure est-elle en cours ?

3. L’une des entreprises dans laquelle vous exercez ou avez exercé des responsabilités de dirigeant ou dont vous êtes ou avez été un actionnaire significatif, un associé en nom ou un associé commandité, a-t-elle fait l'objet, à votre connaissance, d'une condamnation pénale, d'une sanction administrative ou disciplinaire, ou d'une mesure de suspension ou d'exclusion d'une organisation professionnelleen France ou à l'étranger ? Une telle procédure est-elle en cours ?

4. Avez-vous, au cours des dix dernières années, exercé des fonctions de direction au sein d’une entreprise dont les commissaires aux comptes ou les contrôleurs légaux ont refusé de certifier les comptes ou pour laquelle ils ont assorti leur certification de réserves ou d’observations ?

5. Si vous détenez votre participation par l’intermédiaire d’une personne morale, indiquez quelle est la répartition du capital de la personne morale. Si la personne morale appartient à un groupe, indiquez sa dénomination et veuillez fournir un organigramme précis.

6. Si vous détenez votre participation par l’intermédiaire d’une personne morale, indiquez si la société ou des sociétés de son groupe ont fait l'objet d'une sanction pénale, administrative ou disciplinaire, en France ou dans d'autres pays au cours des dix dernières années. Dans l'affirmative, quelles ont été les qualifications retenues par la ou les autorités compétentes ? Quelles ont été, le cas échéant, les sanctions prononcées? Une telle procédure est-elle en cours ?

7. Avez-vous connaissance d'autres informations susceptibles d'éclairer le jugement de l’Autorité de contrôle prudentiel sur votre honorabilité et votre compétence ?

« Je soussigné[[5]](#footnote-6)                           certifie ne pas tomber sous le coup des interdictions énoncées à l’article L.500-1 du Code monétaire et financier ainsi que la sincérité et l'exactitude des informations déclarées ci-dessus.

Je m'engage à porter immédiatement à la connaissance de l’Autorité de contrôle prudentiel tout changement important sur des éléments contenus dans cette déclaration ».

À                , le

Signature du bénéficiaire effectif

1. Renseignements à fournir par le(s) dirigeant(s)[[6]](#footnote-7)

**3.1. Identité du dirigeant**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom |  |
| Prénoms |  |
| Date et lieu de naissance |  |
| Nationalité |  |
| Nom et prénoms des parents[[7]](#footnote-8) |  |
| Adresse personnelle |  |
| Intitulé de la fonction |  |
| Date de nomination |  |

**3.2. Questionnaire à remplir**

1. Avez-vous, au cours des dix dernières années, fait l’objet d’une condamnation pénale, d’une sanction administrative ou disciplinaire d’une autorité professionnelle ou d’une mesure de suspension ou d’exclusion d’une organisation professionnelle en France ou à l’étranger ou d’une sanction prononcée par un organe central (au sens des articles L.511-30 à L.511-32 du code monétaire et financier) ? Une telle procédure est-elle en cours ?

2. L’une des entreprises dans laquelle vous exercez ou avez exercé des responsabilités de dirigeant ou dont vous êtes ou avez été un actionnaire significatif, un associé en nom ou un associé commandité, a-t-elle fait l'objet, à votre connaissance, d'une condamnation pénale, d'une sanction administrative ou disciplinaire, ou d'une mesure de suspension ou d'exclusion d'une organisation professionnelleen France ou à l'étranger ? Une telle procédure est-elle en cours ?

3. Avez-vous, au cours des dix dernières années, exercé des fonctions de direction au sein d’une entreprise dont les commissaires aux comptes ou les contrôleurs légaux ont refusé de certifier les comptes ou pour laquelle ils ont assorti leur certification de réserves ou d’observations ?

4. Avez-vous connaissance d'autres informations susceptibles d'éclairer le jugement de l’Autorité de contrôle prudentiel sur votre honorabilité et votre compétence ?

« Je soussigné[[8]](#footnote-9)                           certifie ne pas tomber sous le coup des interdictions énoncées à l’article L.500-1 du Code monétaire et financier ainsi que la sincérité et l'exactitude des informations déclarées ci-dessus.

Je m'engage à porter immédiatement à la connaissance de l’Autorité de contrôle prudentiel tout changement portant sur des éléments contenus dans cette déclaration ».

À                , le

Signature du dirigeant

**Annexe 1**

**Traitement automatisé des informations contenues**

**dans le dossier d’autorisation**

\_\_\_

La fourniture des informations demandées présente un caractère obligatoire et le défaut de réponse ne permet pas l'examen du dossier.

Ces informations sont destinées, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, à l’Autorité de contrôle prudentiel. En application de l’article L.631-1 du Code monétaire et financier, elles peuvent en outre être communiquées notamment à la Banque de France.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le droit d'accès aux informations enregistrées s'exerce auprès de l’Autorité de contrôle prudentiel.

La communication des informations a lieu, au plus tard, le huitième jour ouvré suivant la formulation de la demande du droit d'accès.

Il est procédé à la correction des erreurs éventuelles dans les huit jours ouvrés suivant la communication de l'information rectificative. L'intéressé est avisé par lettre de la rectification.

**Annexe 2**

**Liste des lieux d’exploitations secondaires**

|  |  |
| --- | --- |
| **Adresse (n°, rue, code postal, ville)** | **Date d’ouverture** |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

1. Les bénéficiaires effectifs sont :

   -les personnes physiques qui détiennent, directement ou indirectement, au moins 25% du capital ou des droits de vote de la société ;

   -les personnes physiques qui exercent par tout autre moyen un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d’administration ou de direction de la société ou encore sur l’assemblée générale des associés. [↑](#footnote-ref-2)
2. Cochez la case correspondante. [↑](#footnote-ref-3)
3. Ces renseignements doivent être donnés pour chacun des bénéficiaires effectifs [↑](#footnote-ref-4)
4. Ces renseignements ne sont nécessaires que pour les personnes (quelle que soit leur nationalité) nées dans les collectivités d’Outre-mer ou à l’étranger [↑](#footnote-ref-5)
5. Nom et prénom [↑](#footnote-ref-6)
6. Ces renseignements doivent être donnés pour chacun des dirigeants de la société [↑](#footnote-ref-7)
7. Ces renseignements ne sont nécessaires que pour les personnes (quelle que soit leur nationalité) nées dans les collectivités d’Outre-mer ou à l’étranger [↑](#footnote-ref-8)
8. Nom et prénom [↑](#footnote-ref-9)